

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 112 (1967)
Heft: 11

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour les permis de conduire, la limite entre les voitures automobiles légères et les voitures lourdes étant fixée à 3,5 t de poids total et non pas de charge utile, la troupe n'était pas toujours au clair au sujet de l'autorisation de conduire. En outre, le poids total admis, selon la loi sur la circulation routière, a passé de 13 à 16 t, si bien que la différence de charge utile des camions lourds a augmenté de telle façon qu'une nouvelle classification militaire des véhicules est devenue inévitable.

Les catégories militaires de véhicules ont été réparties de la manière suivante, selon leur poids total, et une nouvelle catégorie, celle des camions superlourds a été admise :

Catégorie militaire :	Poids :	Charge utile approximative :
Camionnettes et camionnettes tout terrain	jusqu'à 2 t	jusqu'à 900 kg
Camions légers et camions légers tout terrain	2 à 3,5 t	0,75 à 1,8 t
Camions moyens et camions moyens tout terrain	3,5 à 10 t	1,5 à 5 t
Camions lourds et camions lourds tout terrain	10 à 15 t	4,5 à 8 t
Camions superlourds et camions superlourds tout terrain	plus de 15 t	plus de 7 t

Pour les catégories camionnettes et camions légers, le permis de conduire civil voitures automobiles légères est nécessaire ; pour conduire tous les autres véhicules utilitaires lourds, il faut le permis voitures automobiles lourdes.

La classification militaire des véhicules utilitaires d'après le poids total présente un autre avantage, car elle facilite et simplifie également le classement des ponts selon les possibilités d'usage.

Département militaire fédéral

Chronique française

Enseignement militaire

Stagiaires étrangers dans les Ecoles militaires

Les Ecoles militaires françaises des trois armées reçoivent chaque année un certain nombre de stagiaires étrangers à qui est dispensé le même enseignement qu'aux élèves français.

Les statistiques d'une des dernières années d'instruction donnent les précisions suivantes sur l'importance des effectifs des pays d'origine :

1075 nouveaux stagiaires étrangers entraient dans les écoles militaires portant leur total à 2085, soit 566 pour l'Armée de Terre, 126 pour la Marine, 1058 pour l'Armée de l'Air, 183 pour la Gendarmerie et 152 pour le Service de Santé.

Les 2085 stagiaires se répartissent en 985 ressortissants des pays africains et 1100 élèves originaires d'autres pays.

Le Maroc, avec 355 élèves, le Sénégal avec 125 et Madagascar avec 115 sont les principaux pays demandants; viennent ensuite la Tunisie, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, le Laos et le Dahomey.

Les pourcentages d'élèves étrangers par rapport aux élèves français sont importants et s'établissent comme suit:

34 % à l'Ecole d'Etat-Major,

32 % et 20 % respectivement en 1^{re} et 2^e année de l'Ecole supérieure de Guerre,

25 % à l'Ecole Militaire Inter-Armées,

16 % et 20 % respectivement en 1^{re} et 2^e année de Saint-Cyr,

35 % au cours supérieur de l'Ecole de Gendarmerie.

L'intérêt croissant que suscite chez les stagiaires l'enseignement qui leur est dispensé et la qualité des succès déjà enregistrés par nombre d'entre eux, laissent augurer favorablement de l'accroissement des candidatures étrangères pour les années à venir.

Ecole supérieure technique des Transmissions

Cette Ecole des Transmissions est installée à Pontoise à 25 km. des sorties nord-ouest de Paris.

Elle a été créée officiellement le 1^{er} octobre 1956 par transformation du Centre d'instruction technique de détection électro-magnétique. L'E.S.T.T. reçoit maintenant une mission plus large, s'étendant à la radioélectricité et à l'électronique générale; elle comporte, en plus de l'étude des radars, celle des matériels des câbles hertziens, voies multiples et télégraphie. L'Ecole se développe également pour englober les techniques et méthodes de la guerre électronique.

L'Ecole forme des cadres de l'Armée de terre possédant des connaissances scientifiques et techniques de niveau élevé aptes à mettre en œuvre, expérimenter et entretenir les matériels des télécommunications et de détection électromagnétique.

Certains cours sont destinés aux officiers, d'autres aux sous-officiers. Les premiers intéressent les officiers des différentes armes destinés à devenir expérimentateurs, instructeurs dans les écoles ou conseillers du commandement dans les états-majors; ils s'adressent aussi à ceux qui sont chargés de l'entretien et des réparations, ou des études et fabrication des matériels. — Les seconds sont destinés aux sous-officiers des mêmes spécialités, ainsi qu'aux personnels civils techniciens des transmissions.

Dans chacun de ces cycles d'instruction on remarque un Cours supérieur et un Cours élémentaire. L'instruction elle-même se carac-

térise par un équilibre qui est recherché entre la formation théorique et la formation pratique. Pour cette dernière, il existe à l'Ecole un certain nombre de salles de manipulation munies d'un équipement fixe et d'appareillages mobiles de tous types, jusqu'aux modèles les plus perfectionnés.

Des conférences sont faites à l'Ecole par des personnalités de l'industrie électronique et des organismes d'études de l'Etat; des visites d'usines et de laboratoires sont organisées afin de permettre aux élèves d'être orientés sur l'évolution des techniques.

Les programmes

Le Cours élémentaire des officiers porte sur les matières ci-après, dans lesquelles ceux-ci sont en général spécialisés: détection électromagnétique, câbles hertziens et voies multiples, télégraphie, guerre électronique. Le cours comporte une première période d'une année, dont le premier trimestre est occupé par une instruction commune en mathématiques, électricité, radioélectricité et électronique. Pendant les deuxième et troisième trimestres, la formation est spécialisée dans l'utilisation et le contrôle des matériels; enfin un stage dit d'application pratique est sanctionné par l'attribution du certificat technique.

Le Cours supérieur est réservé aux officiers désignés au titre de l'enseignement supérieur et possédant une formation technique. Le cycle d'étude à l'E.S.T.T. comprend successivement: une première année d'études, un stage individuel d'un mois et une seconde période d'étude de six mois. Les programmes portent sur la détection électromagnétique, les câbles hertziens, les voies multiples, la télégraphie et la guerre électronique. Chaque officier doit réaliser en outre l'étude de deux projets sur des sujets individuels. Le niveau atteint est assimilable à celui de la formation d'un ingénieur. Après approbation du Ministère de l'Education Nationale, l'E.S.T.T. est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur.

Les cours des sous-officiers sont organisés sur des bases semblables.

L'installation de l'Ecole dans la région parisienne favorise les contacts avec les milieux scientifiques et l'industrie.

J. Pergent
